

Décembre 2008



COMPAGNIE GENERALE
D'AFFACTURAGE

À la une ...

La loi de modernisation de l'économie : Réglementation des délais de paiement

La loi de modernisation de l'économie, qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2009, plafonne les délais de paiement convenus entre les entreprises à 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Elle offre toutefois la possibilité à certains secteurs d'activité de décider par accord collectif :

- De faire débiter le délai à la date de livraison de la marchandise ou d'exécution de la prestation de services.
- De fixer des délais temporairement supérieurs à ceux établis par la loi, à condition que soit prévue la réduction progressive de ce délai et que des intérêts de retard soient appliqués en cas de non respect de ce délai dérogatoire.

Par ailleurs elle renforce la sanction civile des dépassements de délais et durcit le régime de pénalités de retard.

Cette loi, initialement imaginée pour réduire la pression sur les PME, risque de modifier l'équilibre du BFR de la majorité des entreprises et pas forcément dans un sens positif pour beaucoup d'entre elles. En effet dans nombre de cas, l'entreprise risque d'être pénalisée par cette réglementation :

- Pour les entreprises qui ne sont pas concernées du fait de leur marché déjà soumis à des délais de paiement inférieurs à 60 jours.
- Pour les entreprises dont la trésorerie dégagée par la réduction des délais clients sera intégralement utilisée à la réduction des délais de paiement fournisseurs, le jeu sera à somme nulle.
- Pour les entreprises dont les clients payaient déjà à moins de 60 jours, comme dans la distribution ou les entreprises exportatrices par exemple, les effets seront négatifs.

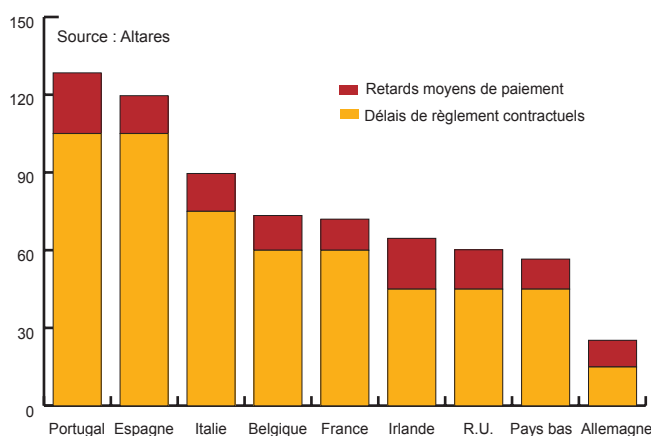
Cette réglementation représente donc un véritable challenge pour les entreprises qui devront couvrir l'impact en cash de la réduction du délai de paiement fournisseur.

Aussi, avec la crise financière et le développement des impayés et des défaillances d'entreprises, dans le privé, de nombreuses PME, notamment dans le bâtiment, espèrent un moratoire sur l'application de la loi de modernisation de l'économie. Au motif qu'elles risquent d'être « prises en étau » entre leurs fournisseurs qu'elles devront payer plus vite à partir de janvier et leurs clients qui risquent, au contraire, de retarder le paiement de leurs factures.

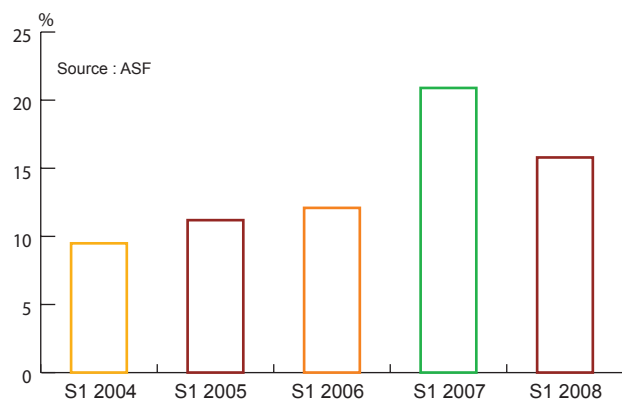
Pour les entreprises qui ne disposent pas aujourd'hui de la trésorerie suffisante, elles peuvent également mettre en place des solutions transitoires de financement, comme le recours à l'affacturage qui s'adapte tout à fait à ces nouveaux délais de paiement et qui par ailleurs est promu par le gouvernement parmi les mesures pour aider les entreprises.

Les indicateurs du poste clients

Délais de paiement en Europe en 2008 (en nombre de jours)

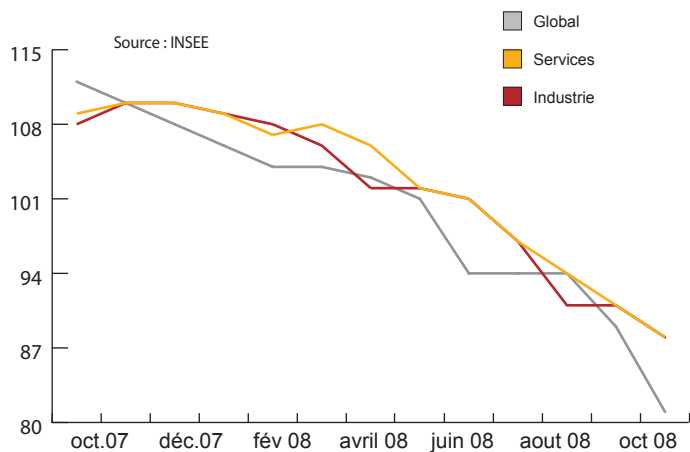


Évolution de la production d'affacturage en France

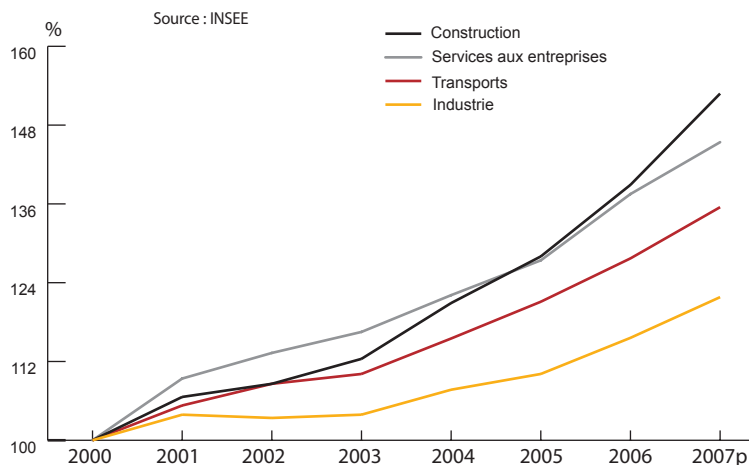


Le tableau de bord...

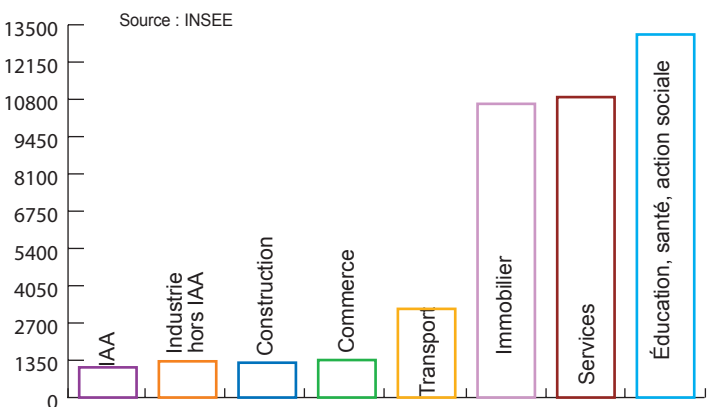
Indicateur synthétique du climat des affaires
Niveau 100 = moyenne de longue période



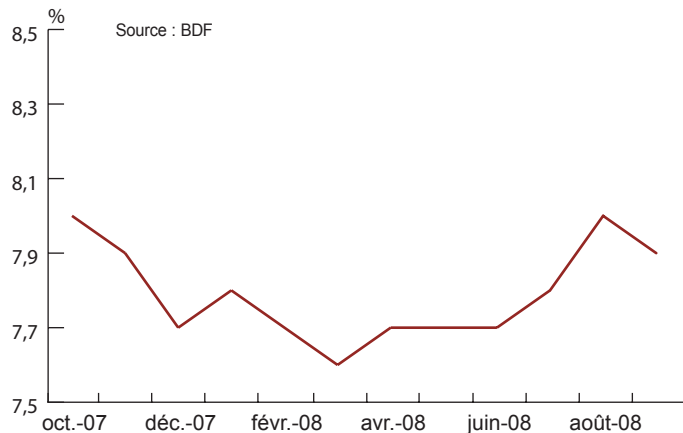
Évolution du chiffre d'affaires des Entreprises



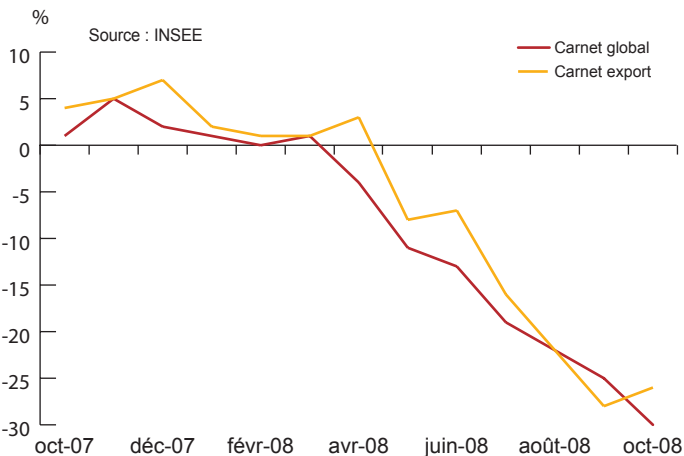
Défaillances d'entreprises par secteur en 2007



Évolution du taux de chômage

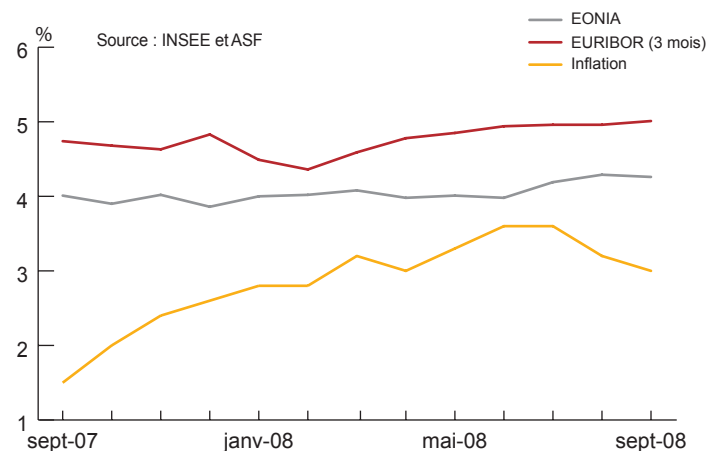


Carnet de commandes des entreprises du secteur industriel*



* Soldes d'opinion en % - Ecart entre le pourcentage de réponses en hausse et le pourcentage des réponses en baisse

Évolution de l'inflation et des taux court terme



Le point sur...

Pour ou contre une écotaxe sur les poids lourds ?

Les différentes mesures envisagées dans le cadre du Grenelle 2 (extension du bonus-malus, prêt à taux zéro pour les travaux de rénovation thermique, taxe sur l'incinération, sur la mise en décharge,...) réveillent les querelles.

Parmi celles-ci, une taxe sur les poids lourds, posée dans l'article 10 de la loi Grenelle 1, doit être réexaminée dans le cadre du texte Grenelle 2 fin 2008 ou début 2009.

Le texte de cette loi instaure à compter de 2012 une taxe kilométrique sur tous les poids lourds de plus de 12 tonnes, sur le territoire routier national non concédé (12 000 km) et sur les routes départementales et communales (915 000 km).

Deux camps s'affrontent donc. Les écologistes d'une part, et la Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR) pour qui cette redevance « n'a aucun fondement environnemental » et va renchérir le coût d'acheminement, de fabrication, et de distribution des marchandises dans les régions au risque d'handicaper l'aménagement du territoire d'autre part. La FNTR estime que les entreprises de transport, qui représentent 36000 PME et plus de 400 000 emplois, ne sont pas en état de subir une aggravation supplémentaire de la fiscalité.

Elle demande donc une compensation à la surcharge fiscale, notamment par une baisse du gazole professionnel à son niveau plancher permis par l'Europe : 38 centimes d'euros par litre.

Cette demande irrite les écologistes, qui reprochent à certains secteurs acteurs du transport routier de défendre strictement leurs « intérêts corporatistes », alors que cette taxe a plusieurs mérites :

- L'association France Nature Environnement (FNE) met en avant que les projets Grenelle 1 et Grenelle 2 visent à faire basculer le transport routier de marchandises vers d'autres modes de transport (ferroviaire, fluvial, maritime) et que tous les acteurs sont prêts à jouer le jeu en contribuant à un transport de marchandises moins émetteur de gaz à effet de serre (GES).
- Cette taxe existe en Allemagne, en République Tchèque, en Suisse et au niveau européen.
- Le secteur bénéficie déjà de subventions directes ou indirectes (routes nationales gratuites depuis toujours, réseau autoroutier gratuit dans certaines régions, ristourne de TIPP) et une compensation de cette taxe équivaldrait à une aide assimilée.

Ralenti économique et crise financière

Selon le cabinet Altares, et comme conséquence de la crise financière, les faillites sont au plus haut depuis 10 ans. En effet, les défaillances ont augmenté de 17% au 3ème trimestre 2008, avec 11 407 procédures, ce qui correspond à un niveau jamais atteint depuis 1997.

Actuellement, hormis l'agriculture, tous les secteurs sont touchés au troisième trimestre : l'immobilier est totalement sinistré avec une hausse des faillites de 55%, le transport connaît une explosion des défaillances de 49%, l'industrie +23%, les services aux particuliers +22%, le bâtiment +13% et le commerce +11%.

Pour Euler Hermes SFAC, sur l'année la hausse des défaillances (dépôt de bilan, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire, et liquidation) devrait être comprise entre 10 et 15 %. Selon CGPME, les difficultés sont particulièrement sensibles dans l'hôtellerie, la restauration, les transports et le bâtiment qui n'ont pas de commandes à long terme.

Cette situation est due à la conjonction de plusieurs éléments :

- Le ralentissement économique observé depuis le début de l'année (dû à l'envolée des prix des matières premières que le ralentissement des demandes internes et externes ne permettait pas de répercuter sur les prix....)
- De graves problèmes de trésorerie après l'été en raison du resserrement du crédit bancaire suite à la crise
- Les carnets de commande se dégarnissent et le crédit est moins accessible ou plus cher

Aussi des secteurs qui semblaient préservés jusqu'à peu, voient leurs carnet de commande fondre et la crise se répand dans tous les secteurs. Ainsi les difficultés de la branche automobile, première à subir les effets de la crise financière et la raréfaction du crédit, ont déjà rejailli sur les équipementiers et les sous-traitants, mais aussi sur les secteurs de la chimie et de la sidérurgie, qui fournissent les constructeurs....

Ainsi, 3 géants de la chimie européenne viennent à leur tour d'annoncer la mise en sommeil temporaire d'usines employant des dizaines de milliers de salariés, nouvelle preuve de la lente propagation de la crise économique à tous les secteurs de l'industrie.

Cependant pour certains, plus optimistes, les PME ne sont pas toutes confrontées à un péril immédiat : certaines ont un carnet de commandes bien rempli, ont fait des stocks de matière premières, et ne vont pas forcément se voir couper les crédits de la part de banques régionales qui n'y ont pas intérêt.

Le chiffre du mois ...

En moyenne sur les 6 premiers mois 2008, le retard de paiement des entreprises Europe se situe à 13,6 jours. Après être resté stable à 12,5 jours pendant plus de 2 ans, il s'est dégradé d'une journée depuis le 1er semestre 2007, et ce particulièrement au Royaume Uni et en Italie.

Les brèves...

L'inflation par secteurs

D'après Euler Hermes SFAC, au premier semestre, les prix des céréales ont crû de 35%, ceux du pétrole ont augmenté de 40% et ceux de l'acier se sont envolés de 65%. Ce « choc des matières premières » va coûter, en moyenne, en 2008, 23 milliards d'euros aux entreprises françaises, d'après une étude de l'assureur-crédit publiée le 18 septembre dernier. Euler Hermes a calculé qu'entre 50% et 70% de ce surcoût sera répercuté sur les prix. Par conséquent, les entreprises devraient perdre en moyenne 1,4 point de marge en 2008.

Les secteurs du transport aérien, de la chimie et de l'électronique devraient le plus souffrir de cette dégradation des profits.

L'étude prévoit que les entreprises, pour remédier à cette situation, engagent des « mesures de réduction de coûts, voire des restructurations » en 2008 et en 2009. « Le cas de l'automobile est, à ce stade, le plus illustratif de cet impact final » souligne l'assureur-crédit.

A terme, ce renchérissement des matières premières devrait coûter « 1 point de PIB en moins » d'après Michel Mollard, le président du directoire de Euler Hermes Sfac. Cependant, la crise financière a un effet ralentisseur de la demande et de l'activité, à laquelle s'ajoutent la baisse du prix du pétrole et du loyer de l'argent qui ont eu lieu depuis septembre, et devraient maintenant avoir un impact stabilisateur sur l'inflation.

La transmission de la crise financière au secteur de l'économie réelle

La crise que nous traversons a connu 2 phases : la première qui s'est d'abord fait sentir dès 2007, puis la seconde où la crise financière, qui a explosé en septembre 2008, amplifie l'incertitude, les risques et la crise déjà existante.

Ainsi dès juillet 2007, on parle de la crise des subprimes aux EU et on assiste au premier semestre 2008 à un ralentissement économique, en raison :

- De l'inflation (due à l'envolée du prix des matières premières).
- De la baisse du pouvoir d'achat induite par l'inflation.
- Du choc enregistré sur le marché de l'immobilier.

La crise de crédit a donc commencé en janvier 2008 et depuis nous avons observé une progression de 36% des incidents de paiement dans le monde. Ce phénomène se fait encore plus ressentir en France depuis peu : le montant des impayés y a crû de 75% fin septembre, et même de 125% au 3ème trimestre 2008 par rapport à la même période en 2007.

En septembre 2008 a lieu l'explosion de la crise financière mondiale avec entre autres :

- Les nombreuses faillites de banques, principalement aux EU.
- La crise de confiance, notamment avec l'effondrement des bourses internationales et leur extrême volatilité.
- Les difficultés pour avoir des crédits.

Pour faire face à ces problèmes, des plans d'aide de l'Etat ont été mis en place dans plusieurs pays. En France par exemple, l'Etat a injecté 10,5 MdEUR dans les 6 plus grandes banques privées françaises pour leur permettre de continuer à financer l'économie, et a créé un fonds public pour venir en aide aux entreprises stratégiques ayant besoin de fonds propres. L'investissement de ce fonds pourra prendre 3 formes : directement au capital des entreprises, sous forme de prêts participatifs ou d'avances remboursables. Les premiers effets de ce plan se sont faits sentir dès le mois d'octobre avec une hausse des encours de crédit auprès des PME et des TPE de l'ordre de 0,4% (213 contre 212 milliards d'euros).

L'agenda...

Les résultats de notre enquête de satisfaction



Pour la cinquième année consécutive, CGA a fait appel à l'institut de sondage LH2 pour interroger ses clients sur la qualité du service proposé. Après plus de trois cent cinquante entretiens menés auprès de nos adhérents, les résultats de cette enquête révèlent une note globale de satisfaction de 7,1 sur 10,

récompensant notamment une meilleure relation avec l'interlocuteur CGA et une meilleure qualité de réponse. Cependant des attentes sont toujours fortes au niveau de la relance des factures, ou de la réactivité de CGA.

Notre présence au salon des entrepreneurs en février 2009

Salon des
Entrepreneurs

CGA participera à la prochaine édition du Salon des Entrepreneurs qui aura lieu au Palais des Congrès de Paris les 4 et 5 février 2009. Présente sur le stand n°139, notre équipe de commerciaux se tiendra à la disposition des visiteurs pour les accueillir et les informer, dans l'espace dédié à la Banque, au Financement, à l'Assurance, et au Conseil.

Malgré cela, les entreprises n'obtiendront pas des financements aussi favorables qu'au cours des années 2005-2006, avec des taux d'État extrêmement bas et des « spreads » resserrés.

Certaines entreprises dans les secteurs les plus exposés au cycle économique comme la construction, la chimie, l'automobile ou le papier pourraient avoir un peu plus de difficultés de refinancement, de même que les LBO.

Dans ces conditions de crédit difficiles l'affacturage pourrait venir au secours à la fois des entreprises et des banques. En effet, pour l'entreprise l'affacturage apporte immédiatement de la trésorerie et garantit des risques débiteurs. Pour la banque, l'affacturage lui permet de s'appuyer sur la valeur des créances, ce qui lui évite de financer des pertes sans aucune visibilité sur l'activité de l'entreprise.

D'ailleurs l'affacturage est au centre du troisième engagement des banques dans le plan français de soutien au financement de l'économie.

Lors des crises précédentes comme en 1973, 1982 ou 1991, la mauvaise période n'avait pas excédé 18 à 24 mois. Donc, selon François David, directeur de la COFACE, il devrait y avoir un pic de défaut de paiement début 2009, avant un redémarrage en fin d'année.

Enfin, la crise actuelle diffère des précédentes par le fait que la croissance mondiale, tirée par les pays émergents, reste solide, autour de 3%.

CGA *infos*

La lettre d'information de CGA

3, rue François de Pressensé - 93577 LA PLAINE SAINT DENIS cedex

Responsable de la publication : Philippe Lepoutre

Responsable Communication : Bruno Mesnil (01 71 89 98 48)

Rédaction : Sophie Thiriez

Dépôt Légal : Décembre 2008



Une garantie de qualité